

**COMMUNE ALMONT LES JUNIES**

**PROCES VERBAL du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 13 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 septembre à 20 h30,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES  
sous la présidence de Bruno CAVIGNAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - M. RAYNAL Patrick - Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC Hervé - M.  
KRAEUTLEIN Ludovic - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme  
TRAYSSAC Carole

Absents ou Excusés : - M. LAQUERBE Olivier.

Date de la convocation : 13/09/2024

Monsieur M. BOUTARIC Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Liste des délibérations

Délibération actes administratifs pour reventes terrains (groupement de Ruols)

Délibération intégration voirie communale (VC 10.1 desserte Laval)

Délibération **Compte Financier Unique** (Regroupement : Compte administratif / Compte de Gestion)

Délibération exonération TFB dans le cadre de France Ruralité Revitalisation

**I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18/06/2024**

Sans observation, le procès-verbal du 18 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II) DELIBERATION ACTES ADMINISTRATIFS POUR REVENTES TERRAINS (Groupement de Ruols)**

Le Maire rappelle l'historique du groupement de Ruols créé en 1977. Ce reboisement en résineux  
ayant échoué, aucune activité forestière n'a pu être développée, les contraintes administratives de  
gestion du Groupement ont incité les communes d'Almont-les-Junies et St Parthem a racheter pour  
l'euro symbolique leurs parcelles respectives.

Toutefois 3 anciens propriétaires ont souhaité reprendre leurs parcelles initiales.

Ainsi les rétrocessions seront appliquées comme indiquées ci-dessous :

Nom Prénom	Section Parcelle	Superficie	Prix
M. JOULIA Alain	G 403	2 210 m <sup>2</sup>	9 €
M. TIEULIE J-Yves	G 17 – G 23	31 830 m <sup>2</sup>	129 €
M. BONY Francis	G 43-G44-G 49	9 561 m <sup>2</sup>	39 €

**III) DELIBERATION INTEGRATION VOIRIE COMMUNALE**

Le Maire indique que dans le cadre du recensement pour le calcul de la DGF de 2025, il est procédé au  
recensement des voiries des communes.

Il expose que la desserte de Laval qui part de la VC 10, dessert maison Henry et se termine à la VC n°10  
d'une longueur de 55m ne semble pas prise en compte, ni nommée. Il propose de la nommer Voie  
Communale desserte de Laval n° 10-1.

Ainsi, la longueur des chemins ruraux à caractère de voie communale passerait de 39 083m à **39 138  
m linéaire**, les longueurs de rues : 330 m, et les superficies de places publiques 3 670 m<sup>2</sup> restent  
inchangées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire.

#### **IV) DELIBERATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Le Maire expose que la trésorerie avait demandé courant juin de prévoir une délibération pour la mise en place du Compte Financier Unique, document qui regroupe le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie pour rapprochement des comptes chaque fin d'année. Il s'avère qu'il n'est plus nécessaire de délibérer sur ce point car le CFU a été généralisé à tous les budgets en M57.

#### **V) DELIBERATION POUR EXONERATION DE TFB DANS LE CADRE DE FRANCE RURALITE REVITALISATION**

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29/12/2023 de finances pour 2024 qui instaure un nouveau zonage dénommé France ruralités revitalisation au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement des communes de toutes les communes de l'Aveyron ;

Vu l'article 1383 K du code général des impôts, vu l'article 1466 G du code général des impôts ;

Le Maire indique qu'il est possible d'instaurer l'exonération de la taxe foncière pendant 5 ans (puis 3 ans dégressifs) sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation pour les établissements exerçant une activité industrielle, commerciale artisanale ou professionnelle (libérales) et créés entre le 01/07/2024 et le 31/12/2029. Il précise que cette exonération n'a pas de compensation par l'Etat.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts ; Autorise le Maire à mettre en place cette délibération et à notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **VI) ADRESSAGE : CHOIX PANNEAUX ET PLAQUES**

Mme GRIALOU Christine présente les devis reçus de SIGNOVIA et SIGNAUX GIROD

	<b>Signovia</b>	<b>Signaux Girod</b>
Panneaux – Plaques Colliers visseries	5 535.22	6336.74
Forfait pose	7 000.00	
Numéros maison	3 256.16	2778.72
Total HT	15 791.38	9 115.46

Il sera demandé le montant suivant la couleur choisie pour uniformisation avec Flagnac : même couleur, plus discrète dans le paysage que le bleu proposé par défaut. Ainsi que le délai de livraison. Quant à la pose, à voir si l'employé communal peut l'effectuer ?

#### **VII) ETUDE RESTAURANT DANS LE BOURG**

M. le Maire présente l'étude d'Aveyron Ingénierie concernant l'aménagement de l'ancien restaurant Cavaignac en restaurant avec multiservices et appartement à l'étage.

L'étude évalue le projet à 491 000 € HT hors achat bâtiment.

Après plusieurs réunions et réflexions sur ce projet, le conseil municipal ne donnera pas suite.

D'autre part Mme ROLS Bérengère a proposé la vente de leur licence. Après renseignement pris les tarifs sont compris entre 7 500 € et 15 000 €. Le conseil municipal est favorable à l'achat. A négocier.

#### **VIII CANTINE**

Vu le nombre d'enfants à la cantine et le besoin d'encadrement pour les plus petits, il a été demandé à Mme LEGRAND Bernadette si elle serait volontaire pour seconder Mme HUC Virginie pendant 1h chaque jour de cantine. Celle-ci est favorable. Elle effectuera une semaine pour évaluer les besoins. Si cela lui convient un contrat annuel lui sera établi.

## **IX) QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Rencontre Mme REGI du 10 septembre** : un courrier récapitulatif de l'analyse prospective faite par Mme REGI : Conseiller aux décideurs locaux, est distribué à chaque conseiller municipal. Il reprend la capacité d'autofinancement tout à fait correct, une capacité de désendettement de 1.6 années (max 9 années autorisées)  
Il est proposé le financement des projets (cœur de village, lotissement...) exécutés sur les 2 /3 ans à venir par un emprunt de 750 000 € à souscrire en 2025.  
Budget lotissement à créer, négociation d'emprunts à venir. Affaires à suivre...
- ✓ **Travaux glissement terrain la Molle Basse** : les travaux vont débuter début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président

Le Secrétaire de séance